

Mercredi 11 juillet 2018

L2 : réunion du comité de pilotage en préfecture

Le comité de pilotage L2 rassemblant les co-financeurs, Etat, Région, Département, Métropole ainsi que la ville de Marseille s'est tenu mardi 10 juillet 2018 sous la présidence de Pierre DARTOUT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, afin de faire un point sur les étapes restantes avant la mise en service de l'ouvrage.

Celle-ci devrait intervenir dans la deuxième quinzaine d'octobre à condition qu'un certain nombre de réserves soient levées et que les travaux au niveau du centre commercial du Merlan soient terminés.

Avant l'acceptation par l'État de l'infrastructure plusieurs types de réserves doivent être levées

→ 3 réserves liées à la sécurité dans les tranchées couvertes et l'accessibilité des issues de secours.

La levée de 3 réserves est un préalable à la signature de l'arrêté préfectoral autorisant la mise en service des tunnels et donc à la mise à disposition de l'ouvrage par la SRL2 à l'État. En effet la Commission consultative départementale de sécurité et accessibilité (CCDSA), présidée par le préfet de département a émis le 19 juin un avis assorti de 3 réserves liées à la sécurité dans les tranchées couvertes et de plusieurs prescriptions et recommandations. Il s'agit :

- de l'accessibilité extérieure des issues de secours de la L2 (L2 Est comprise),
- du désenfumage de la bretelle Queillau
- de mettre à jour le dossier de sécurité (DS) dans les meilleurs délais.

Une fois que la SRL2 aura satisfait à ces demandes, le préfet convoquera une nouvelle réunion de la CCDSA le 19 juillet pour qu'elle valide ou non la levée de ces réserves.

→ 130 réserves émises par la direction des infrastructures de transport dont 35 potentiellement bloquantes

Dans le cadre des inspections de sécurité menées par les services de l'État, la direction des infrastructures de transport a émis 130 observations dont 35 potentiellement bloquantes. Ces inspections ont conduit à l'établissement d'un procès-verbal contradictoire le vendredi 29 juin.

L'État pourra ainsi accepter « la mise à disposition de l'ouvrage » une fois les 3 réserves de la CCDSA et les 36 réserves potentiellement bloquantes de l'inspection de sécurité levées.

CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)

Les conditions requises pour la mise en service de l'ouvrage

La mise en service de l'infrastructure ne pourra intervenir qu'à compter de l'achèvement des travaux

menés actuellement par la société Carrefour Property au niveau du le centre commercial du Merlan qui surplombe la L2. Il s'agit de remettre en état le dessous de la dalle qui lui appartient et qui soutient le centre commercial et les parkings de surface. Afin que ces travaux soient réalisés aussi rapidement que possible et qu'ils ne perturbent pas la circulation une fois l'autoroute en service, un des deux sens de circulation est actuellement neutralisé jusqu'au mois d'octobre.

Dans ces conditions et sous réserves d'aléas de chantier, l'infrastructure routière L2 complète devrait pouvoir être mise en service au cours de la deuxième quinzaine d'octobre 2018.

Des travaux sur l'infrastructure se poursuivront alors pendant 3 mois dans la tranchée couverte de Sainte-Marthe pour fermer le piédroit par lequel chemine aujourd'hui la circulation. Ces travaux requerront la neutralisation de la voie de circulation de droite. Ce rétrécissement pourrait conduire à réguler l'accès à la tranchée de St Marthe par la fermeture occasionnelle de la bretelle St Jérôme en fonction de la montée en charge du trafic.

Pour ces mêmes raisons, la vitesse sera limitée pendant les premiers mois à 70 km/h. De nouveaux radars devraient être opérationnels d'ici l'automne. A ce moment seulement la vitesse sur la L2 sera portée à 90km/h à l'exception de certains secteurs potentiellement dangereux.

Les travaux de parachèvement, notamment ceux liés à l'insertion urbaine du projet, se poursuivront après la mise en service de la L2:

Le COPIL du 10 juillet 2018 a décidé de redéployer 2 millions supplémentaires pour compléter les travaux d'amélioration d'insertion urbaine.

- au niveau du quartier Busserine, la SRL2 démolira la bretelle actuelle, la grosse canalisation d'eau potable (1200 mm de diamètre sous 15 bars de pression) sera déplacée, et les terrains aux abords des résidences seront nivelés pour permettre ensuite à la ville d'y réaliser les aménagements de la plaine des loisirs.
- le long de l'avenue Mérimée, la continuité de la piste cyclable sera assurée par un ouvrage spécifique, les murs anti-bruits achevés et le raccordement sur Saint-Jérôme réalisé.
- l'ensemble des délaissés accueilleront des plantations.

Sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole, les travaux permettant la circulation du bus à haut niveau de service commenceront fin 2018 / début 2019 pour une durée d'environ 2 ans.

Sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Marseille, les travaux de la plaine des sports et des loisirs démarreront parallèlement.

Après 3 ans d'importantes perturbations et de nombreuses nuisances pour les riverains, l'État veillera à ce que la qualité de ces réalisations soit à la hauteur de ce qui est prévu pour ces quartiers qui, par ailleurs, font l'objet depuis plusieurs années de programmes de rénovation urbaine très ambitieux.

CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)